

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

otique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

92581

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2045

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LARAKI FATIMA

Date de naissance :

10/01/55

Adresse :

Bd Dr Mohamed Siyam 13. B
Sadaq - Casablanca

Tél. :

0629549386 Total des frais engagés : 6100 - Dhs
0678268283

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. NEBLI EL AYDOUNI Karim
OPHTALMOLOGISTE
7, Rue Bendahan - Casablanca
Tel: 022 27 49 95

Date de consultation :

08/11/2021

Nom et prénom du malade :

17/11/2021 LARAKI FATIMA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 08/11/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/11/2021	CS		3000	 dahan - Cabanilla 27.4.95

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

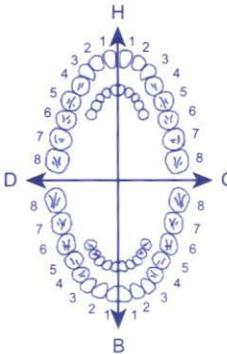
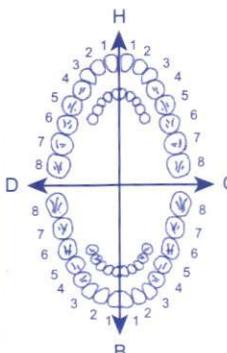
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
MA 32 Rue Ibn Yul Tél: 02 36 8 33 3 Fax: 00005 ICE: 00001	13/11/2001	1	7	ontare		5800
				2	verres	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
	D 00000000	G 00000000		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	35533411	11433553		DATE DU DEVIS <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Dr. Djebli El Aydouni Moulay Karim

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

OPHTHALMOLOGISTE

أمراض العيون

Maladies et Chirurgie des Yeux

خريج كلية الطب بمرسيليا

Diplômé de la Faculté de Médecine

أمراض وجراحة العيون

de Marseille

08 novembre 2021

Casablanca le : الدار البيضاء في

Mme LARAKI FATIMA

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets

VL : OD = Plan

OG = Plan (- 0.50 à 90°)

VP : ODG = Add : + 2.75



Dr. Djebli El Aydouni Moulay Karim
OPHTHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Marseille
Casablanca le : 08 novembre 2021
Mme LARAKI FATIMA
Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets
VL : OD = Plan
OG = Plan (- 0.50 à 90°)
VP : ODG = Add : + 2.75
32 Rue Ibn
Casablanca
Tel: 052 36 84 67
Fax: 052 12 80 84
ICE: 000514333000014

0522.27.49.95 , زنقة بن دحان - الدار البيضاء - الهاتف
7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél : 0522.27.49.95

MA TUVUE

Pour voir et être vu...

Casablanca, le 13. 11. 2021

Mme Laraki Fatima

FACTURE ACQUITTEE F21/411

INPE :



095000618

PRESCRIPTION : DR Djabli El Aydaoui LE 08. 11. 21.

MONTURE	Vogue	600 dhs
VERRES	Progressif organiques transitions anti-reflets	
plan OD Add: +2,75	GPL orma 1,5 transi: trio cléau Bourgeois	2600 dhs
plan (-0,50) 90 OG Add: +2,75	GPL orma 1,5 transi: trio cléau Bourgeois	2600 dhs
TOTAL		5800 dhs

Arrêtée la présente Facture à la Somme de : Cinq mille huit cent

dhs

MATUVUE
32 Rue Ibn Yalal El Ifrani - Casablanca - Tél. 052 12 80 84
R.C. 909 155 - Patente 35790721 - I.F. 1104664 - C.N.S.S. 7354096 - I.C.E. 000514333000014
Tél. 052 36 88 43 - 052 12 80 84
I.C.E. 000514333000014